Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 20 mai 2025

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Charles Morard et groupe ELU déposée lors de la séance du Conseil communal du 29 avril 2025, concernant la Commission des pétitions

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 29 avril 2025, M. Charles Morard a déposé une interpellation demander à la Municipalité des éclaircissements concernant la tenue de la séance de la Commission des pétitions du 10 mars 2025.

L'interpellateur posait les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle confirmer que la procédure habituelle a été respectée lors de cette séance ?
- Si ce n'est pas le cas, quels manquements ont été constatés et quelles mesures compte-t-elle prendre pour éviter que cela ne se reproduise ?
- Est-il exact qu'un collaborateur communal a contacté une pétitionnaire après que celle-ci a signalé la perte, puis la redécouverte d'une liste de signatures, et si oui, pour quel motif.

A titre préliminaire, il convient de rappeler que la Commission des pétitions est une commission du Conseil communal instituée par les art. 39 al. 2 et 68 ss du Règlement du Conseil communal. Dès lors, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, il n'appartient pas à la Municipalité de répondre aux deux premières questions. L'exécutif laisse donc le Bureau du Conseil communal y donner la suite qu'il convient.

En ce qui concerne la troisième question, la Municipalité confirme que Mme Vuadens, pétitionnaire, a été contactée par téléphone, par une collaboratrice de l'Administration générale, afin de lui confirmer que l'ensemble des listes de signatures a été recompté, que cette vérification a permis de constater un total de 337 signatures, soit 331 contenues sur les listes déposées par Mmes Vuadens, Geiser et Prod'hom en date du 21 février 2025, auxquels s'ajoutent 6 signatures contenues sur une liste déposée séparément par un autre canal.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : A. Bovay

le secrétaire adj. : J.-M. Guex

LA MUNICIPALITÉ DE BLONAY - SAINT-LÉGIER — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Délégation municipale : M. Thierry George